



Restitution de l'étude hydraulique de la Reyssouze

Montrevel-en-Bresse le 28 juin 2011



Cartographie de l'aléa inondation et Porter à connaissance

- **La cartographie de l'aléa inondation ainsi établie constitue un nouvel aléa de référence.**
- **Elle fera l'objet d'un porter à connaissance (article L121-2 du code de l'urbanisme).**
- **Ce porter à connaissance permettra l'application de l'article R111-2 du code de l'urbanisme (PC refusé ou délivré avec prescription si présence d'un risque)**
- **Les modalités recommandées pour la prise en compte de l'aléa lors de l'instruction des demandes d'urbanisme et de l'élaboration des documents d'urbanisme seront précisées parallèlement au PàC.**



Suites à donner

- *en matière de prévention réglementaire :*

L'aléa est comparé avec les enjeux du territoire : urbanisation, équipements, occupation du sol.

Les communes présentant des situations de risque pourront faire l'objet de plans de prévention des risques (PPR).

- *en matière d'information préventive :*

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) est mis à jour.

De même pour le plan communal de sauvegarde éventuel (PCS).

Mise à jour du dispositif d'information des acquéreurs et locataires (IAL)



Démarche PPR

Qu'est ce qu'un PPR ? (plan de prévention des risques
art. L 562-1 du code de l'environnement)

- **un document qui limite ou interdit les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses**
- **une procédure conduite par l'Etat, en concertation avec les collectivités**
- **des obligations liées : travaux de protection ou de réduction de la vulnérabilité des installations et constructions existantes ; information préventive**

Il comprend un rapport de présentation, des cartes (aléas, enjeux, zonage), un règlement

Le PPR vaut servitude d'utilité publique



Démarche PPRN

Les phases d'établissement du PPR :

- **la prescription** (arrêté préfectoral)
- **l'élaboration du dossier : définition de l'aléa de référence, étude des enjeux, zonage et règlement, rapport de présentation**
- **la concertation**
- **les consultations, l'enquête publique**
- **l'approbation** (arrêté préfectoral)



Calendrier

- **Porter à connaissance de la cartographie de l'aléa inondation par commune :**
juillet 2011
- **Lancement de procédure PPR sur les communes jugées prioritaires :**
à partir de l'automne 2011.

